

COMMUNE DE BRENNILIS CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION DU 18 SEPTEMBRE 2009

COMPTE-RENDU DES PRINCIPALES DÉCISIONS

- 1. Constatation du quorum Étaient présents Jean-Victor Gruat, Marcel Gérardin, Françoise Borgne, Olivier Magoariec, Sylvie Birhart, Jérôme Cochennec, Anita Daniel, Jean Faillart, Carole Le Boulanger, Alexis Manac'h. Excusée (procuration à Alexis Manac'h) Berc'hed Troadec.
- 2. Approbation de l'ordre du jour et désignation du Secrétaire de séance L'ordre du jour a été adopté avec l'ajout du point suivant « CCYE Adhésion au PNRA ». Françoise Borgne a été désignée comme Secrétaire de séance avec l'assistance de Sylvie Plassard, secrétaire de Mairie.
- 3. Compte rendu du Conseil du 3 juillet 2009 Le compte rendu du conseil du 3 juillet 2009 a été approuvé par les conseillers présents.
- 4. Appel d'offres, restauration Église La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 septembre 2009, pour examiner les soumissions reçues à la lumière des commentaires et appréciations du Vérificateur des Monuments historiques et de l'Architecte en chef des Monuments historiques. Le Conseil a pris note des attributions des différents lots aux entreprises mieux disantes comme suit : Maçonnerie / Pierre de taille, Goavec-Pitrey; Charpente, C.C.A.; Sculpture sur bois, Atelier Laudren; Couverture, U.D.O.C.; Polychromie, Molinier étant entendu que les offres auront été appréciées sur la base de deux critères, à savoir valeur technique pondérée à hauteur de 55 % et prix des prestations, compté pour 45% dans l'évaluation. La première réunion de chantier est prévue dans la semaine du 28 septembre. Le Conseil demande à la municipalité d'aller de l'avant aussi rapidement que possible pour confirmer les subventions qu'il est légitime d'attendre pour la tranche conditionnelle de la part du Conseil général et du Conseil régional, étant entendu que seule la part de l'État (40%) semble acquise pour cette tranche conditionnelle.
- 5. Sécurité routière Ralentisseurs entrée villages Certains habitants du village de Kermorvan ont attiré l'attention de la municipalité sur la vitesse excessive d'un nombre croissant de véhicules en transit aux entrées nord et ouest du hameau, ce qui représente un danger pour les habitants, notamment les jeunes enfants et les personnes âgées. Il est proposé au Conseil de freiner la vitesse excessive en entrée de hameau par la pose de deux ralentisseurs type « coussin berlinois » à réaliser le plus rapidement possible − et de demander au Maire de mener à bien cette opération, étant entendu que le coût de deux coussins berlinois de 2 mètres de large est d'environ 1.700 € HT. Le Conseil approuve cette proposition à la majorité, étant entendu que le positionnement des ouvrages se fera après consultation entre la population concernée et la Commission Voirie. Considérant que cette approche complète les dispositifs de sécurisation déjà opérationnels ou planifiés en d'autres points de la commune, le Conseil demande à la Commission voirie d'examiner, village par village, la question de la sécurité routière, et de lui soumettre au plus vite une analyse détaillée des besoins restant à couvrir et des moyens d'action à mettre en oeuvre.
- 6. PNRA Contrat Natura 2000 En raison de l'édification d'un barrage de castors rendant impossible l'accès à une parcelle A 922 le PNRA avait décidé de réhabiliter un autre chemin d'accès, dit « du Nioulc'h ». Le PNRA souhaite maintenant faire procéder à l'empierrement du chemin réhabilité dans le cadre d'une procédure dite « Natura 2000 » par laquelle le coût des travaux serait pris en charge à 100 % sur présentation de factures acquittées. Le PNRA a demandé à la municipalité de bien vouloir intervenir comme maître

d'ouvrage dans le cadre d'un contrat Natura 2000 et de formuler à cet effet une demande de subvention. Deux entreprises ont été sollicitées, et ont soumis des devis. Tout en regrettant que le PNRA n'ait pas pu trouver les montants nécessaires pour couvrir directement les frais d'empierrement du chemin concerné, le Conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention Natura 2000 pour des travaux de requalification du chemin du Nioulc'h. Après avoir examiné les devis soumis par les entreprises SCOP Le Vourc'h et R.S.M.B., le Conseil décide à la majorité de retenir l'offre de l'entreprise R.S.M.B., moins disante – étant entendu que les travaux ne seront entrepris que si la subvention demandée, représentant l'intégralité du devis, est accordée.

Par ailleurs, le Conseil a été informé que le Conseil général envisageait, si la municipalité en était d'accord, une double opération foncière Protection des espaces naturels sensibles sur la commune de Brennilis, portant d'une part sur l'arrière Venec, et d'autre part sur les bords de l'Elez et du Roudoudour. Dans les périmètres ainsi créés, la priorité serait de type 1, c'està-dire que toutes les terres achetables seraient achetées. Il pourrait y avoir combinaison d'une campagne d'achat à l'amiable par prospection auprès des propriétaires, et de préemption. La SAFI serait chargée du volet opérationnel du projet. Le Conseil, tout en exprimant de l'intérêt pour cette perspective, décide d'en repousser l'examen à sa prochaine séance, lorsque notamment il sera en possession de données cartographiques au moins provisoires concernant les périmètres envisagés.

- 7. CCYE Adhésion au PNRA Lors de sa session du 25 juin 2009, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Yeun Elez a décidé d'adhérer au PNRA. Pour être valable, cette délibération doit maintenant être entérinée par les Conseils municipaux des communes membres. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal de Brennilis approuve à l'unanimité l'adhésion de la CCYE au PNRA et son adoption des statuts du Parc.
- 8. CCYE: Modification des statuts, aides aux Associations Le 22 juillet 2009, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Yeun Elez CCYE a délibéré pour permettre un élargissement des capacités d'intervention de la CCYE en faveur des Associations. Les modifications correspondantes des Statuts adoptées par le Conseil communautaire doivent maintenant être entérinées à la majorité qualifiée des membres de la Communauté, par délibérations des conseils municipaux à intervenir dans les 3 mois l'absence de délibération valant approbation. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a décidé à l'unanimité d'adopter la modification des statuts concernant les compétences soumises par le président de la CCYE dans son courrier du 20 août 2009.
- 9. Démantèlement Enquête publique Le Conseil municipal a été saisi de la demande d'autorisation de mise à l'arrêt définitif et de démantèlement complet de l'installation d'entreposage de matériels de la centrale nucléaire du site des Monts d'Arrée à Brennilis présentée par EDF. L'enquête publique se tiendra du 27 octobre au 27 novembre 2009, avec trois permanences en mairie de Brennilis – les 5, 10 et 27 novembre. Le Conseil a pris note de ce qu'il devait pour sa part faire parvenir son avis en préfecture avant le 11 décembre 2009 sur la base d'un dossier est d'ores et déià accessible aux seuls membres du Conseil en version papier pour consultation en mairie. Le Conseil a été informé par ses représentants de la progression des travaux de la CLI et du Comité consultatif centrale nucléaire qu'il a instauré. Le Conseil a également pris note de la tenue prévue dans une commune des Monts d'Arrée d'une réunion publique organisée par la CLI en principe le 14 octobre 2009. Ayant sommairement débattu du contenu possible de son avis sur le dossier démantèlement, le Conseil a par ailleurs estimé que son apport pourrait toucher essentiellement les aspects économiques et sociaux ainsi que la transparence et l'accessibilité à des données techniques compréhensibles, plutôt que les détails d'un débat scientifique auquel la plupart de ses membres sinon tous ne sont pas formés.

- 10. SPANC, rapport d'étape Le Conseil a été informé des résultats obtenus par des lettres de rappel envoyées début juillet 2009 aux propriétaires d'installations dont l'état était inacceptable, ou dont le dossier était incomplet. Sur les quelque 75 installations concernées - 18 dossiers incomplets, 56 en priorité 1 « non acceptable » - près de la moitié ont fait déjà l'objet de travaux de réhabilitation ou de projets détaillés. Certains conseillers estiment que les lettres envoyés faisaient inutilement référence aux obligations assorties de sanction pour non respect avant trait à la mise aux normes des installations. D'autres estiment, avec le Maire, que ces précisions ont précisément permis de faire en sorte que les choses bougent et qu'un nombre important de propriétaires aient d'ores et déjà pris les dispositions nécessaires pour réaliser ou prévoir la réhabilitation de leurs installations. Par ailleurs, la société VEOLIA a fait parvenir à la mairie des plans village par village montrant les installations par type de classement – acceptable, acceptable sous réserve, inacceptable, dossier incomplet. Contact est maintenu avec la société VEOLIA pour envisager une suite aux opérations de contrôle après notamment travaux de réhabilitation. Étant entendu que le SIVOM se charge du contrôle des installations neuves et qu'une formation au contrôle est envisagée d'ici à la fin de l'année 2009 au profit du 3ème adjoint et d'au moins un technicien, il est envisageable de ne conclure qu'une extension limitée dans le temps de la collaboration avec VEOLIA. Le Conseil a relevé que la page SPANC du site de la Gazette http://www.brennilis.com/assainissement/spanc/ permet désormais l'accès à des fiches techniques, à un quide pratique réalisé par le SATEA, au texte de la Charte de l'assainissement non collectif et à des listes d'entreprises spécialisées du Finistère pour les différents domaines d'intervention (bureaux d'études, installateurs, granulats, contrôleurs, vidangeurs). Le Conseil a décidé que la Commission Eau-Assainissement élargie aux membres intéressés se réunirait le vendredi 2 octobre 2009 sous l'égide de son viceprésident pour notamment faire un point détaillé de la situation, décider des interventions à venir, examiner les offres de collaboration reçues de VEOLIA, suggérer au Conseil des partenariats souhaitables et faire des propositions sur le niveau de la redevance SPANC qui reste à fixer.
- 11. Travaux à prévoir, réseau d'eau Dans le courant de l'été, des incidents dus au vieillissement des canalisations ont affecté la distribution d'eau à partir du secteur de Nestavel. Il est nécessaire de prévoir des travaux de réhabilitation dans ce secteur, portant sur quelque 1.300 mètres de conduites. Le Conseil demande à la Commission Eau-Assainissement de se pencher sur cette question lors de sa réunion du 2 décembre, et d'identifier notamment un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la conduite des travaux qui pourrait se préoccuper de l'octroi d'éventuelles subventions pour la conduite des travaux.
- 12. Périmètre de captage Le Conseil a été informé de ce que la Commission eau assainissement a tenu le 8 septembre avec les Services de l'État une réunion de validation de l'étude conduite par la société Géo Armor. Le Conseil a noté que le rapport de l'hydrogéologue agréé nommé pour la finalisation des périmètres de protection du captage de la Vierge serait prochainement disponible. Le Conseil sera alors appelé à décider de la politique foncière qu'il entend mener à proximité du captage, étant entendu qu'a priori sa préférence irait à l'acquisition de tous les terrains situés dans le périmètre A.
- 13. Déchets verts situation cité Ker Elez En l'absence d'aire de stockage communale et de ramassage organisé, se débarrasser des déchets verts est parfois difficile. Les habitants de la cité Ker Ellez ont pris l'habitude de se défaire de leurs déchets verts sur la parcelle C 1536 ancienne station d'épuration dont ils sont copropriétaires. La question s'étant posée de savoir si les habitants du lotissement implanté aux abords de la cité pouvaient bénéficier des mêmes facilités, la municipalité a décidé d'entamer un dialogue avec les résidents pour tâcher de dégager avec eux et les employés communaux un consensus sur une méthode pouvant dans le respect de la réglementation environnementale faciliter la disposition des déchets verts pour tous les habitants du secteur. L'appréciation de la situation devra inclure le devenir de la parcelle C 1535 ex-SELEC sur laquelle des renseignements sont en cours de

collecte auprès d'EDF. La réunion de concertation avec les riverains est prévue pour le 24 octobre.

- 14. Environnement: Plantes invasives Un visiteur de passage ayant signalé la présence de renouée du Japon dans le secteur aménagé du bord du Lac, et attiré l'attention sur le danger que la vivacité de cette plante faisait courir aux autres espèces, la municipalité a saisi Bretagne vivante de la question, dans le cadre de la Convention nous liant à cette association. Le Comité consultatif Environnement a été saisi de la question lors de sa réunion du 17 septembre, et a estimé que la lutte contre la renouée du Japon constituait une priorité parmi les différentes espèces invasives identifiées sur le territoire de la Commune. Le Conseil demande au maire de prendre les contacts nécessaires auprès des associations et avec la Communauté de communes pour élaborer un plan multi facette de lutte contre la renouée asiatique, y compris pour ce qui est de possibles aides financières à sa mise en oeuvre. Certains membres du Conseil ont insisté sur le fait que, pour importante qu'elle soit, la lutte contre les plantes invasives ne devait cependant pas générer une charge financière excessive pour la Commune.
- 15. Procédure d'abandon manifeste Lors de sa séance du 22 décembre 2008, le Conseil municipal avait demandé au maire de lancer une procédure officielle de reconnaissance d'état d'abandon manifeste à l'encontre des propriétaires de 3 biens situés au centre bourg (l'Haridon-Poulicard, Verbecq, Caudrelier). Après l'établissement le 19 janvier 2009 de procès verbaux provisoires d'état d'abandon, et le délai réglementaire de 6 mois après notification étant écoulé, contact a été repris avec les différents propriétaires. L'un Caudrelier a déposé une seconde demande d'autorisation de démolir, l'autre Verbecq a vendu son bien, les nouveaux propriétaires ayant déposé un permis de construire et les troisièmes L'Haridon-Poulicart n'ont pas réagi. Compte tenu de ces évolutions, le Conseil demande au maire de surseoir à la rédaction des procès verbaux d'abandon définitif pour les biens Caudrelier et l'Haridon-Poulicart, tout en interrompant la procédure pour la maison ex-Verbecq. Il déclare par ailleurs, après en avoir délibéré, son fort soutien à la demande de permis de démolir déposée par M. Caudrelier, et demande au maire, au cas où la demande d'autorisation de démolir ne serait pas accordée, d'entamer d'urgence la procédure de déclaration de péril pour la parcelle concernée.
- 16. Proposition d'échange de terrains L'EARL Cloitre a demandé à la municipalité de procéder à un échange de terrains entre la parcelle C1346 située près du Captage appartenant à l'EARL, et la parcelle C 1592 située à Kermorvan en bordure sud de la VC 2 appartenant à la Commune. La parcelle proposée par l'EARL se situe dans la zone de protection rapprochée du captage, où des mesures conservatoires devront être prises qui affecteront plusieurs bailleurs et preneurs. Il semblerait illogique de décider maintenant sur un cas particulier alors que la Commune doit encore déterminer sa politique foncière d'ensemble en la matière. Le Conseil décide donc de reporter sa réponse à la demande de l'EARL Cloitre dans le cadre plus général de la matérialisation du périmètre de protection du captage.
- 17. Base de données informatisée Délibérations et arrêtés L'informatisation des comptes rendus des séances du Conseil municipal et des arrêtés sur la période 1994-2009 est désormais complétée. La base de données partielle qui vient d'être constituée grâce à la collaboration de M. Jezequel rend d'ores et déjà de grands services pour la préparation de décisions et l'analyse de situations présentes qui peuvent être mises dans une perspective historique. La priorité du travail de M. Jézéquel est allée jusqu'ici à constituer un premier lot d'archives pour en tester l'utilité. Il est apparu utile dans une seconde phase d'une part d'étendre l'amplitude historique de la base de donnée en remontant le temps, d'autre part d'affiner la présentation et le mode de fonctionnement de l'engin de recherches, dont l'articulation avec le logiciel FAST devrait être assurée. A la majorité, le Conseil décide donc de prolonger pour une nouvelle période de deux mois équivalent temps plein la mission confiée à M. Jézéquel.

18. Questions financières - Comme décidé par le Conseil lors de sa séance du 4 juin 2009, l'emprunt prévu au budget pour l'assainissement a été souscrit auprès du Crédit Agricole pour un montant de 292.000€. Un membre du Conseil regrette que le choix de l'organisme prêteur – deux avaient fait une offre, celle retenue était la moins onéreuse – n'ait pas été soumis au Conseil, même si formellement la décision pouvait effectivement être prise par le Maire. Le Conseil est par ailleurs informé de l'état récapitulatif des recettes et des dépenses au 1er septembre 2009. Un membre du Conseil regrette que les informations fournies ne soient pas suffisamment détaillées pour permettre une analyse précise des différents postes de dépense, tout en soulignant que ces renseignements détaillés sont à la disposition de tous les conseillers dans le grand livre des comptes.

19. Questions diverses

- Accès handicapés: Le Conseil est informé de ce que la société Qualiconsult a procédé à l'étude des bâtiments et de la voirie et vient de rendre son rapport. Le Conseil prend note de la décision du Conseil d'administration du CCAS de procéder à une analyse approfondie du rapport pour faire des recommandations au Conseil municipal sur les priorités à retenir. Pour faciliter l'étude des dossiers, qui figurent sur le site internet de la Commune à la page http://www.brennilis.com/agenda21/accessibilite/diagnostic/, il sera procédé à un nombre suffisant de tirages en noir et blanc. Le Conseil municipal retient le principe d'élaborer chaque année jusqu'à la date butoir de 2015 un programme de mise en conformité partielle des bâtiments et de la voirie, en choisissant de préférence des solutions économiquement viables et des interventions d'utilité maximale. Le Conseil note à cet égard que les membres les plus âgés de la population auront à l'avenir également davantage besoin d'aménagements facilitant leur capacité à se déplacer, et que beaucoup des aménagements envisagés concerneront un nombre non négligeable de personnes.
- Le Conseil note que la **visite de la réserve du Venec** organisée à son intention et à celle des membres intéressés du personnel par Bretagne Vivante aura lieu le samedi 19 septembre à 10 heures.
- Le Conseil note que l'estimatif préparé par la DDEA pour obvier au problème **d'eaux parasites** à la station d'épuration a été revu à la hausse en raison de difficultés techniques non identifiées au préalable. Il demande à la Commission Eau-Assainissement de se pencher à nouveau sur ce dossier lors de sa réunion du 2 octobre prochain.
- Le Conseil demande au Premier adjoint de prendre les dispositions nécessaires pour participer au **Congrès annuel de l'Association des Maires de France** prévu à Paris les 17, 18 et 19 novembre 2009.
- Un conseiller demande au Maire comment il compte répondre à une sollicitation du Médiateur de la République saisi par un administré sur le sort d'une parcelle lui appartenant. Le Maire répond qu'il n'a pas à ce jour eu connaissance de l'intervention du Médiateur.
- Un conseiller s'étonne que la municipalité soit intervenue auprès de la gendarmerie et du procureur de la République au motif qu'un agriculteur a fait procéder à l'élagage d'une portion de voie communale pour permettre le passage de gros engins agricoles après que l'impossibilité d'élaguer au moment demandé lui ait été signifiée. Le Maire répond qu'il est du ressort des pouvoirs de police municipale de faire respecter les textes en vigueur, et qu'un administré en désaccord avec une décision de la municipalité n'avait pas le droit de passer outre de son propre chef.
- Un conseiller demande à ce que soient clarifiées les modalités régissant la prise en charge communale des frais de viabilisation des terrains constructibles pour les différents réseaux. Il est décidé de consacrer une étude interne à cette question, de manière à ce que, en cas de besoin, le Conseil délibère pour adopter une procédure uniforme assurant l'égalité entre propriétaires.

Jean-Victor Gruat, 18 septembre 2009.